



## LA VILLE DE JARD-SUR-MER SE MET À L'HEURE CIVIQUE !



La Ville de Jard-sur-Mer, avec le soutien du Conseil départemental de la Vendée, l'association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée et l'Union Départementale des CCAS de Vendée, a lancé le 17 avril dernier le dispositif "L'Heure Civique" initié par l'Association "Voisins Solidaires".

Cette initiative a pour objectif d'encourager les jardais à donner une heure par mois de leur temps pour une action citoyenne en faveur de leur quartier, leur commune, d'une association ou pour aider tout simplement quelqu'un dans le besoin.

### L'HEURE CIVIQUE, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- **Être volontaire et donner une heure par mois pour aider les personnes dans leur vie quotidienne :**

Pour être volontaire, inscrivez-vous sur la plateforme <https://jardsurmer.lheurecivique.fr>.

À la suite de votre inscription, une visio de présentation du dispositif vous est proposée ainsi qu'un entretien téléphonique pour définir votre périmètre d'action.

- **Recenser les besoins individuels**

Vous avez besoin d'une aide ponctuelle pour de petits travaux ou pour jardiner ? Vous rencontrez des difficultés

avec l'informatique ou votre smartphone ? Vous souhaitez tout simplement discuter et échanger ? De nombreux jardais solidaires sont prêts à vous rendre service. Appelez la Mairie au 02 51 33 40 17 ou envoyez un mail à [mairie@ville-jardsurmer.fr](mailto:mairie@ville-jardsurmer.fr). Si vous connaissez une personne dans le besoin, encouragez-la à s'inscrire !

En fonction des besoins recensés, la Commune mettra en relation les personnes offrant une heure de leur temps pour une action solidaire avec les personnes situées à proximité ou une association locale, ayant un besoin précis.

## INTRAMUROS : L'ESSENTIEL DE VOTRE COMMUNE SUR VOTRE SMARTPHONE

Vous souhaitez être informé de ce qui se passe sur le territoire ? La Commune s'est dotée pour cela d'une application nommée IntraMuros.

Elle vous permet d'être informé des actualités et des événements ayant lieu sur la commune, de découvrir des sites remarquables, de consulter les numéros utiles, ainsi que la liste des commerces, associations et professionnels de santé.

### Toutes les informations essentielles, en quatre onglets

- **SERVICES** : informations pratiques (*numéros utiles, annuaire des acteurs locaux, comptes-rendus des Conseils Municipaux, menus de la cantine, publications...*).
- **JOURNAL** : actualités communales et intercommunales, relayées par la Mairie.

- **AGENDA** : événements à venir sur la commune et ses environs (*forum des associations, loto, randonnée, représentation théâtrale, repas, nettoyage de plage...*).
- **DÉCOUVRIR** : idées de balades ou sites à visiter aux alentours et informations touristiques.

### Comment télécharger l'application ?

Vous pouvez télécharger gratuitement l'application mobile depuis un smartphone ou une tablette, sur l'App Store (Apple) ou Google Play (Android), ou flasher le QR Code ci-dessus.

Une fois l'application téléchargée, il suffit de s'abonner à votre commune pour recevoir les informations de la Mairie. Pour vous abonner aux notifications de la commune, cliquez sur "Réglage des notifications".



## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Depuis la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

### LES POINTS ESSENTIELS

- Il y a une nette progression des dépenses réelles de fonctionnement (+ 14 %), marquée par une forte hausse des charges à caractère général (*énergie, combustibles, carburants...*).
- Les recettes réelles de fonctionnement sont également en hausse (+ 10 %), compte tenu notamment de la revalorisation des bases d'imposition de 3,4 %.
- La structure financière est saine avec une capacité d'autofinancement brute en progression à 1 401 k€. L'encours de la dette s'élève à 3 497 k€ au 31 décembre 2022.
- La capacité de désendettement est de 2,6 années (*norme entre 8 et 10 ans*).
- 1 178 k€, c'est le montant de la trésorerie disponible permettant de réaliser de nouveaux investissements.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>DÉPENSES</b>	<b>4 495 660,78 €</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>2 619 666,18 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>5 381 559,69 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>3 219 825,31 €</b>
<b>RÉSULTAT 2022 : 885 898,91 €</b>		<b>RÉSULTAT 2022 : 600 159,13 € AVEC EXCÉDENT 2021 : 966 375,59 €</b>	

## BUDGET ET PROJETS 2023

Le 6 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le budget 2023. Le budget adopté a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour favoriser l'investissement. Il permet ainsi à la commune de continuer son développement à travers un programme d'investissement ambitieux. L'objectif premier est de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants.

### C'EST QUOI LE BUDGET ?

Le vote du budget est un acte fort dans la vie d'une collectivité locale. Il fixe les engagements pour l'année via un plan d'actions et détermine les priorités.

D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties :

- la **section de fonctionnement** qui regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services de la commune,
- la **section investissement** qui présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (*travaux, acquisition de terrains, ...*). Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, ayant vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. Les dépenses sont financées par les ressources propres de la commune, des dotations et subventions diverses, ainsi que par le recours éventuel à l'emprunt.

### LES POINTS ESSENTIELS

#### Charges de fonctionnement

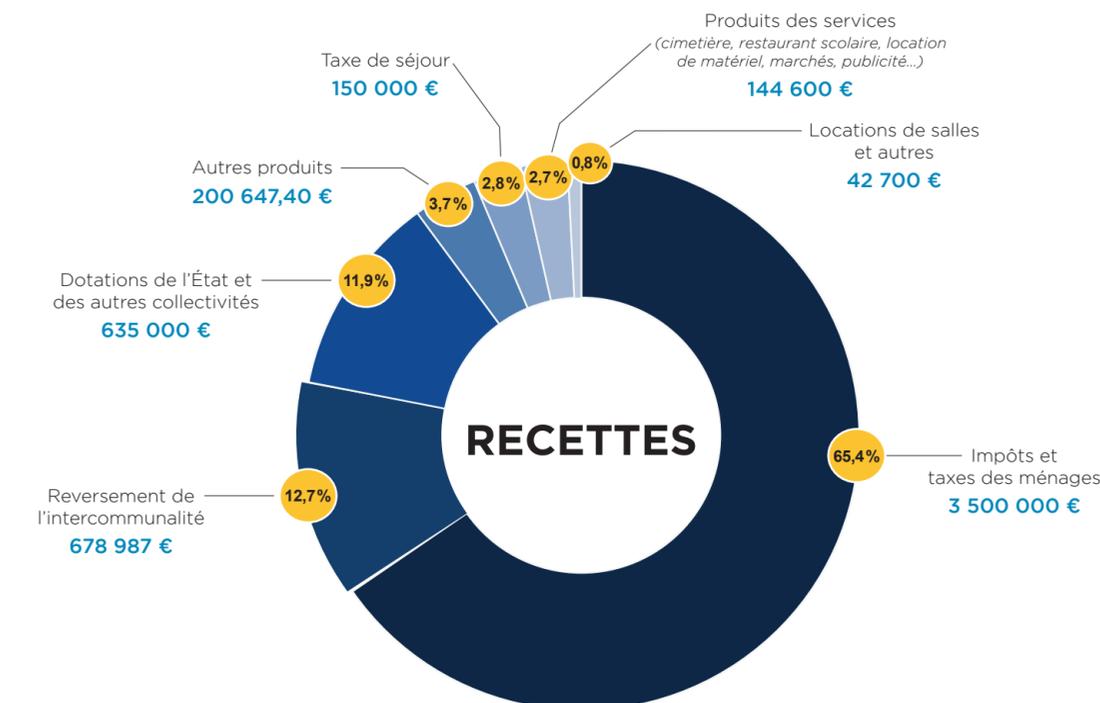
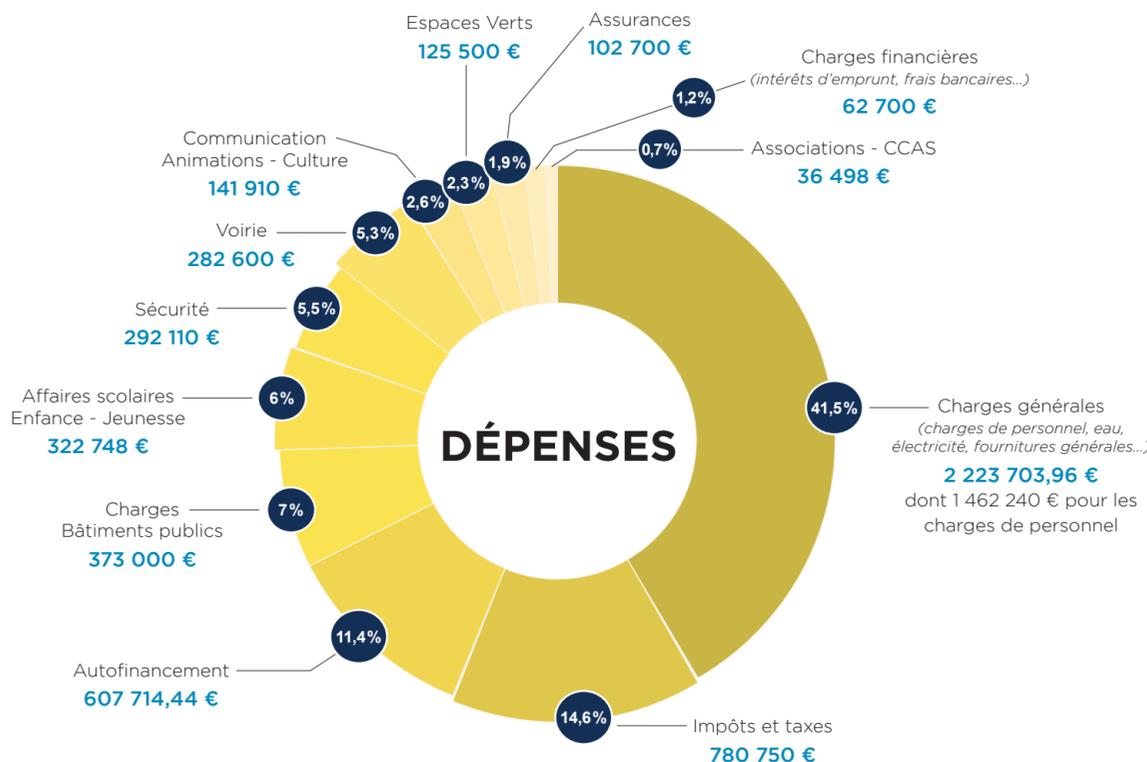
Des crédits ont été ouverts afin de créer un poste d'animateur.

#### Recettes de fonctionnement

Il a été décidé d'augmenter les taux du foncier et de la taxe d'habitation à hauteur de 3 %, pour tenir compte des différentes hausses consécutives liées à la crise que le pays traverse depuis début 2022. Ces taux n'avaient pas subi d'augmentation depuis 2016. Parallèlement, les bases d'imposition ont été revalorisées de 7,10 % par les services de l'État. À partir de 2023, seuls les propriétaires de résidences secondaires seront assujettis à la taxe d'habitation.

L'excédent de fonctionnement de 748 714 € est destiné au financement des investissements.

## 5 351 934,40 € FONCTIONNEMENT



## LES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2023

Montant total des dépenses, englobant les restes à réaliser (RAR) de 2022 : 4 761 296,00 €



## LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2023

• Reprise du résultat de fonctionnement 2022	885 898,91 €
• Autofinancement	748 714,44 €
• Excédent 2022	1 566 534,72 €
• Amortissements	378 104,93 €
• Subventions d'équipement	288 543,00 €
• Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	200 000,00 €
• Taxe d'aménagement	160 000,00 €
• Opérations patrimoniales	33 500,00 €

Un emprunt de 500 000 € est prévu pour équilibrer le budget.  
Il sera réalisé selon l'avancée des travaux ou des besoins.

## LES INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS SUR LES PROCHAINS EXERCICES

- Rénovation de la salle omnisports (*toiture, isolation et chauffage*).
- Constitution de réserves foncières avec un double objectif : permettre aux jeunes ménages l'accession à la propriété et accroître les zones naturelles.
- Poursuite des travaux de voirie avec l'aménagement de pistes cyclables, en adéquation avec le plan de circulation.
- Création de logements destinés au personnel saisonnier (*surveillants de baignade, pompiers, gendarmes...*) et aux personnes en difficulté (*logements d'urgence*).

Une réflexion est également engagée sur le devenir de certaines propriétés communales bâties.

## LE PLUI EN COURS D'ÉLABORATION

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration par Vendée Grand Littoral. Il remplacera à terme les 19 PLU et la carte communale qui encadrent aujourd'hui les autorisations d'urbanisme.

Suite au diagnostic socio-économique et à l'état initial de l'environnement, la phase 2 en cours consiste à établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la Communauté de communes.

Celui-ci expose les grandes orientations définies pour le territoire, dans les années à venir, à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement. De nombreux thèmes doivent y être abordés pour que les différents acteurs de l'aménagement du territoire - y compris les habitants, les entrepreneurs et tous porteurs de projet - puissent comprendre la trajectoire fixée pour le territoire et s'y inscrire.

Le PADD doit établir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection, de préservation des continuités écologiques, des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il fixe également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et déplacements, les réseaux d'énergie, les communications numériques, l'équipement commercial, l'économie et les loisirs.

Le PADD est élaboré par le comité de pilotage composé d'élus communautaires, assisté du groupement de bureaux d'études "Futur Proche". Il recueille et analyse les contributions des Personnes Publiques Associées (*communes, services de l'État, services du Département, syndicats, chambres consulaires, associations agréées...*), ainsi que celles des citoyens.

Le PADD fera l'objet d'un débat en Conseil Communautaire et au sein de chacun des Conseils Municipaux, permettant

à chaque élu d'exprimer son avis sur les grandes lignes du projet et de préparer leurs décisions sur l'adoption du PLUi.

Ce document est essentiel puisqu'à partir de ses orientations générales, seront élaborés, dans la phase 3, le règlement et son document graphique (*zonage*) ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui seront opposables aux autorisations d'urbanisme déposées par les administrés lorsque le PLUi sera rendu exécutoire.

### Comment participer ?

Vous souhaitez donner votre avis, partager vos observations et remarques ? Plusieurs possibilités vous sont proposées :

- écrire un courrier à M. le Président de Vendée Grand Littoral, ZI du Patis – BP 20, 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE,
- envoyer un mail à [plui@vendeegrandlittoral.fr](mailto:plui@vendeegrandlittoral.fr),
- inscrire vos observations dans l'un des registres de concertation mis à disposition dans les mairies du territoire ou au siège de Vendée Grand Littoral,
- demander un rendez-vous à l'un de vos élus,
- participer aux prochaines rencontres publiques.

Ces contributions peuvent parvenir à Vendée Grand Littoral dès à présent et dans les mois à venir. Le calendrier prévisionnel prévoit la conclusion de la phase de concertation citoyenne en mai 2024. Celles-ci feront obligatoirement l'objet d'un "bilan de concertation" dans lequel la collectivité présentera la manière dont elle aura pris ou pas en compte les contributions citoyennes et les justifications de ses choix. Ce bilan sera validé par le Conseil Communautaire, avant sa décision sur le projet de PLU et rendu public. Il sera transmis aux Personnes Publiques (*État, Région, Département...*) qui doivent donner leur avis sur le projet de PLU et joint au dossier d'enquête publique en même temps que l'ensemble du projet.

## TAXE DE SÉJOUR DÉMATÉRIALISÉE

Depuis janvier 2023, la Commune a mis en place un outil permettant aux hébergeurs touristiques de dématérialiser toutes leurs démarches liées à la taxe de séjour (*simulateur de calcul, transmission des déclarations et reversement en ligne*). Il permet également d'attribuer à chaque meublé, un numéro d'enregistrement.



Depuis le 30 juin 2022, la taxe de séjour est perceptible du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Trois périodes de déclarations et de versement ont été mises en place :

Périodes	Reversement
• du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril	• Au plus tard le 31 mai
• du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août	• Au plus tard le 30 septembre
• du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre	• Au plus tard le 31 janvier N+1

Les hébergeurs doivent se connecter à la plateforme de gestion de la taxe de séjour 3D Ouest : <https://taxe.3douest.com/jardsurmer.php>. Si vous êtes un nouvel hébergeur, vous devez créer votre compte sur la plateforme.

Dans un premier temps, il faut compléter le formulaire de demande de changement d'usage, accessible en ligne, puis l'adresser par mail à [urbanisme@ville-jardsurmer.fr](mailto:urbanisme@ville-jardsurmer.fr) ou par courrier à la Mairie. Après cette démarche, il est possible de générer automatiquement un numéro d'enregistrement de meublé, en indiquant la date de dépôt de la demande de changement d'usage. *Les chambres d'hôtes et loueurs d'une partie de leur habitation principale ne sont pas concernés par cette nouvelle obligation.*

Pour toute question, contactez la Mairie par téléphone au 02 51 33 99 31 ou par mail à [taxedesejour@ville-jardsurmer.fr](mailto:taxedesejour@ville-jardsurmer.fr).

## SURVEILLANCE DES PLAGES



La sécurité des baigneurs étant une priorité, la Commune a décidé d'élargir les périodes de surveillance de ses plages.

La surveillance débutera plage de La Mine et plage de Boisvinet, les week-ends de l'Ascension (18-21 mai) et de la Pentecôte (27-29 mai), de 13h45 à 19h00 (*si les conditions météorologiques sont favorables*). Du 17 juin au 3 septembre, leur surveillance sera assurée en continu, aux mêmes horaires. Les 9 et 10 septembre, la saison se clôturera par un week-end de surveillance pour les deux plages.

La qualité de l'eau des sites de baignade est surveillée de près ; des prélèvements sont analysés chaque été. À l'issue de la saison estivale, cette qualité est classée en quatre catégories : insuffisante, suffisante, bonne ou excellente. En 2022, l'Agence Régionale de Santé a qualifié d'excellente les eaux des trois sites de baignade de la commune (*plages de La Mine, de Boisvinet et du Pé du Canon*).

## CCAS : ANIMATION MUSICALE POUR LES AÎNÉS DE L'EHPAD MAISON SAINTE-ANNE

Le 3 mars dernier, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a organisé une animation musicale, à destination des résidents de l'EHPAD Maison Sainte-Anne de Jard-sur-Mer. Une trentaine de personnes de la chorale "De Si De La", de l'association "Lez'arts sur Mer", a interprété diverses chansons d'autrefois pour le plus grand plaisir des personnes âgées. Certains d'entre eux ont même dansé avec le personnel. Ce moment convivial s'est terminé par un goûter. Au vu de son succès, il est envisagé de renouveler ce type d'animation.



## DEVENEZ MEMBRE DU JURY DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Après trois années de pause, le concours des maisons fleuries revient. Il a pour objet d'encourager les actions de fleurissement et de récompenser, par l'attribution de prix, les auteurs des meilleures réalisations de maisons individuelles.

La Commune recherche des volontaires pour devenir membres du jury. Pour faire partie de celui-ci, il faut :

- résider à Jard-sur-Mer,
- ne pas participer soi-même au concours des maisons fleuries,
- être disponible pour assister aux réunions préparatoires, ainsi que pour évaluer les différentes réalisations florales visibles de la voie publique (3 passages d'observation des jardins de particuliers, en juin-juillet).

Si vous êtes intéressé(e)s, contactez l'accueil de la Mairie au 02 51 33 40 17.



## 17 JUIN 2023 : JOURNÉE SÉCURITÉ

À la veille de la saison estivale, une journée de sensibilisation à la sécurité routière et maritime aura lieu **samedi 17 juin, de 10h00 à 18h00**, au port de plaisance. Plusieurs acteurs seront présents dont la Protection Civile, la Gendarmerie, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, la SNSM, sans oublier les associations jardaises du port.

Vous pourrez également assister à une démonstration de chiens sauveteurs, vous initier à l'utilisation d'un gyropode et apprendre la conduite, sur un simulateur.

## EXPRESSION DES ÉLUS "UNIS POUR JARD-SUR-MER"

Nous veillerons à l'amélioration du cadre de vie, à l'environnement, aux économies d'énergie à réaliser, ainsi qu'aux futurs chantiers et à leur pertinence, sans oublier le devenir de notre foncier. Élus de la minorité, nous nous efforçons de peser dans les débats.

Date du prochain Conseil Municipal  
sous réserve de modifications

> **Jeudi 29 juin 2023**

Grande salle des Ormeaux

Réunion ouverte au public à 20h30

Publication bimestrielle de la ville de Jard-sur-Mer  
18 bis chemin du Rayon - BP 29, 85520 Jard-sur-Mer  
☎ 02 51 33 40 17 - E-mail : mairie@ville-jardsurmer.fr  
www.ville-jardsurmer.fr

Directeur de la publication : Sonia Gindreau  
Comité de rédaction : Rosane Polidori, Céline Paoli, Huguette Vanhoute, Aline Grondin, Philippe Guillet, Catherine Besnard, Evelyne Lievoux, Jean-Pierre Petorin  
Réalisation : Lisa Auger

## Prochaines Manifestations

(sous réserve de modifications)

### MAI

<b>Du 15 au 21 mai</b>		Exposition "Parcours d'artistes" organisée par "Les Pieds Bleus" - 38 route de la Forêt, 85520 De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
<b>Du 24 au 29 mai</b>		Fête de la Nature : projection de sept films autour du thème de la Nature - Cinéma "Les Ormeaux" (programme sur <a href="http://www.cine-lesormeaux.fr">www.cine-lesormeaux.fr</a> )
<b>Vendredi 12</b>	18h30	Rencontre d'auteur : Marie-France Desmaray Médiathèque de Jard-sur-Mer
<b>Samedi 13</b>	08h30	Balade à vélo organisée par Jard-sur-Mer Cyclo Parking des Ormeaux (inscription gratuite sur <a href="http://www.vivonsvelo.fr">www.vivonsvelo.fr</a> )
	17h00	Randonnée gourmande et musicale des Employés Municipaux - Départ de l'Abbaye de Lieu-Dieu (inscription au 06 43 88 77 17)
<b>Jeudi 18</b>	17h00	Concert du duo "Osez Joséphine", organisé par l'AJAC - Centre-ville
<b>Mardi 23 et Mardi 30</b>	20h30	Représentation théâtrale "Coiffure pour dames" par la troupe "Jard sur Scène" - Cinéma "Les Ormeaux" (réservation au 07 87 01 55 58)
<b>Vendredi 26</b>	20h30	Ciné-débat "L'Intelligence des Arbres" organisé par le cinéma et l'ADLJ - Cinéma "Les Ormeaux"
<b>Samedi 27 et dimanche 28</b>	Journée	Tournoi national de football U13 "Yellow Cup" organisé par le FCJA - Stade municipal
<b>Samedi 27</b>	21h00	Concert du groupe "The Basement" Port de plaisance
<b>Dimanche 28</b>	Journée	Fête des peintres et des sculpteurs organisée par "Jardin des Arts" - Port de plaisance
	10h30	Diffusion du film "Piro Piro" et ateliers sur le thème de la Nature par l'ADLJ - Cinéma "Les Ormeaux"

### JUIN

<b>Vendredi 2</b>	12h30	Repas paella des Amis Jardais Salle des Ormeaux (réservation au 06 50 23 13 22)
<b>Samedi 3</b>	09h30	Promenade découverte organisée par l'ADLJ Parking de la plage de La Mine
	20h00	Jard Run Color 6 (course semi-nocturne) Port de plaisance (inscription sur <a href="http://www.billetweb.fr/jard-run-color-6">www.billetweb.fr/jard-run-color-6</a> )
<b>Mardi 6, Mardi 13 et Samedi 17</b>	20h30	Représentation théâtrale "Coiffure pour dames" par la troupe "Jard sur Scène" - Cinéma "Les Ormeaux" (réservation au 07 87 01 55 58)
<b>Samedi 17</b>	Journée	Journée sécurité - Port de plaisance
<b>Dimanche 18</b>	17h00	Représentation théâtrale "Coiffure pour dames" par la troupe "Jard sur Scène" - Cinéma "Les Ormeaux" (réservation au 07 87 01 55 58)
<b>Samedi 24</b>	Journée	Fête de la Musique et feu de la Saint-Jean Centre-ville et port de plaisance
<b>Dimanche 25</b>	15h00	Concert de la chorale "De Si De La" de l'association "Lez'arts sur Mer" Église Sainte-Radegonde
<b>Vendredi 30</b>	18h30	Fête de l'école Jacques Tati Complexe des Ormeaux
	18h30	Kermesse - École Saint-Joseph